Vallée Ubaye Serre-Ponçon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171114-d2017268-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2017
Publication : 15/11/2017

Nombre de conseillers

En exercice : **27**
Présents : **21**
Absents : **6**
- dont suppléés : **1**
- dont représentés : **4**

Votants : **26**
- dont pour : **26**
- dont contre : **0**
- dont abstention : **0**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la ***Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »*** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien *(parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT)*, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2017/268

OBJET : APPROBATION DU PACTE FINANCIER AVEC LA COMMUNE NOUVELLE « UBAYE SERRE-PONCON »

Monsieur le vice-président aux finances indique que suite à la fusion de la CCUSP et de la CCVU, il est apparu nécessaire d'établir un pacte financier entre la commune nouvelle « Ubaye Serre-Ponçon » et La CCVUSP afin de clarifier et de sécuriser le financement de certaines compétences tant pour la commune nouvelle que pour l'EPCI.

Il présente aux conseillers le pacte financier proposé par les membres de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges réunis le 17 octobre 2017.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur ce pacte financier.
Il est précisé qu'étant donné que la CCVUSP a acté la rétrocession de la compétence « eau » au 1er janvier 2018, le montant des AC fera l'objet d'une nouvelle évaluation en 2018.

Sur proposition du vice-Président aux finances,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 novembre 2017,
Le conseil communautaire,
Vu le pacte financier ci-annexé.
Après délibéré,

- **APPROUVE** le pacte financier ci-annexé à intervenir avec la commune nouvelle « Ubaye Serre-Ponçon ».

- **AUTORISE** Mme la Présidente à procéder à sa signature.

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie.

Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon